

VERS LA FIN DES PRIVILÈGES POUR LE TRAFIC AÉRIEN ?

La compensation carbone en Suisse est de 5 CHF par tonne en ce qui concerne le trafic aérien. Or, 100 CHF par tonne seraient nécessaires pour lutter efficacement contre les gaz à effet de serre. Par ailleurs, cette taxe n'est même pas obligatoire ! En Europe, la compensation carbone se monte de

2 à 198 CHF par tonne. C'est dire si les mesures prises en Suisse sont ridicules. L'idée de taxer les billets d'avion n'a donc rien d'original mais qu'est-ce qu'on attend pour l'appliquer ? ■

Denise Adler

A suivre sur le site: <http://carpe.ch/>

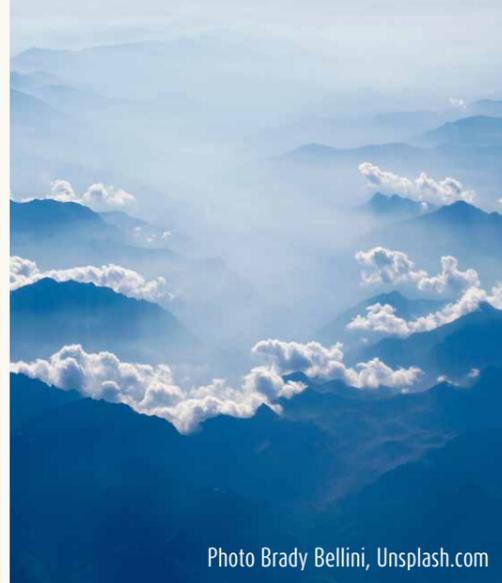


Photo Brady Bellini, Unsplash.com

EDITORIAL

n°75

DES NOUVELLES AU SUJET DES PARCELLES DU BORD DU LAC

UN LIEU PUBLIC QUI DOIT LE RESTER

Entre novembre 2015 et janvier 2016, le conseil municipal a voté l'acquisition de 3 parcelles au bord du lac en complément de l'accès déjà réalisé à Gitana (voir les numéros 72 et 73 de la Dépêche de BdA). Ainsi tout le bord du lac, de la ruelle de l'Épuisoir et la fontaine jusqu'au bâtiment du Sauvetage de Bellevue, devient propriété de la commune.

Ces acquisitions ont d'ores et déjà pris forme: un espace vert et une plage remodelés offerts au délasserment et au plaisir des Bellevistes! BdA tient à relever l'accord de tous les partis politiques à cet égard et s'en réjouit.

Dans l'immédiat, il a été convenu, au conseil communal, que les bâtiments existants seraient détruits au profit d'une nouvelle construction. BdA approuve. Les positions deviennent tranchantes et divergent radicalement lorsqu'il s'agit de reprendre le débat initié en novembre 2016 quant à la destination « d'utilité publique » du nouveau bâtiment.

Pour le PLR, l'utilité publique serait atteinte avec un bâtiment intégrant des appartements, un cabinet médical

privé et au rez-de-chaussée, des salles de réception.

Pour BdA, l'option choisie par le PLR, soit la location d'appartements ainsi qu'un cabinet médical sont à exclure. Il n'est pas question de privatiser un bien communal acquis avec l'argent des Bellevistes au profit de l'intérêt de certains. C'est à l'ensemble des Bellevistes que ce lieu doit être affecté avec vue sur le lac pour tous. L'utilité publique ne peut être reconnue qu'à ce prix.

En 2016, la motion en faveur d'une maison communale n'avait pas été acceptée mais d'autres affectations sont encore à explorer en prenant en compte l'augmentation prévue de la population et de ses besoins. Notre commune est appelée à revêtir la

fonction de centre local de l'agglomération Rive-Droite. On pourrait y trouver un lieu de rencontre, une salle polyvalente pour des repas festifs, une annexe pour le parascolaire, une antenne du centre d'action sociale et de maintien à domicile, par exemple.

A l'image du caractère souhaité par BdA pour le futur bâtiment, nous espérons que ce sujet saura susciter l'adhésion du plus grand nombre et fédérer les intérêts au sein du Conseil municipal.

Dossier à suivre sur notre site internet ou en assistant aux séances publiques du Conseil municipal: dont l'agenda se trouve sous: www.mairie-bellevue.ch ■

Marilyne Tozar et Gérald Ruegsegger, Conseillers municipaux



Photo Raphaël Petite

BELLEVUE D'AVENIR

UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE TOUS

Il y a deux ans exactement, l'éditorial de la Dépêche No 72 mentionnait que Bellevue se trouvait à la croisée des chemins. De nombreuses incertitudes planaient alors sur l'évolution de notre commune. Aujourd'hui, grâce à la mobilisation de vos élus et de citoyens, il est possible de se montrer plus optimistes.

Le plan directeur communal a jeté les contours d'un développement territorial

maîtrisé. Les projets des deux grands parkings sont au point mort, la plage s'agrandit et il n'est pas question pour le moment de fermer la poste.

Au niveau cantonal, la mobilisation sans précédent des riverains contre le développement de l'aéroport peut permettre de nourrir quelques espoirs.

Ceci étant dit, rien n'est acquis à ce stade et les décisions prises mainte-

nant auront des conséquences sur les décennies à venir. Raison pour laquelle BdA ne baisse pas la garde. Aujourd'hui, les enjeux sont, bien entendu, d'aller au bout des options décrites plus haut mais aussi de garantir que les terrains acquis par la commune soient utilisés pour des espaces publics et non pour y installer quelques privilégiés sur la base de critères peu transparents. ■

Raphaël Petite, Président de BdA

PDCOM & PSIA QUELS SONT LES ENJEUX ?

Ces deux instruments de planification de l'aménagement du territoire déterminent fortement le futur de notre commune et des personnes qui y habitent ou y travaillent. C'est pourquoi BdA y attache une importance toute particulière en y consacrant beaucoup d'énergie et d'attention, ceci dans une perspective de développement durable. Pour preuve, la dépêche (<http://www.bda-bellevue.ch/nos-publications/la-depeche/index.php>) aborde régulièrement cette thématique (voir nos 71, 72, 73 et 74).

PDCOM

Commune pionnière sur la rive droite, Bellevue s'est engagée, depuis début 2016, dans la révision de son PDCOM afin de maîtriser son développement, dans les quinze ans à venir, en tenant notamment compte des aspects suivants :

- Création d'espaces et d'équipements publics pour accompagner la croissance du nombre d'habitants et de travailleurs à moyen terme
- Développement équilibré du logement et des activités économiques à faibles nuisances
- Mobilité douce et promotion des transports publics (CFF + TPG + CGN)
- Préservation de l'environnement naturel et de l'agriculture
- Santé et protection de la population contre les risques majeurs.

Chaque secteur géographique de la commune fait désormais l'objet d'une fiche d'aménagement comportant diverses mesures à court, moyen et long terme.

Le processus a duré plus de deux ans et mobilisé intensivement la commission d'aménagement. La consultation publique du PDCOM s'est déroulée du 23 avril au 22 mai 2018. Pendant cette période, ce plan a pu être consulté à la Mairie de Bellevue ou au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Il a également fait l'objet d'une présentation publique le 28 avril à Bellevue.

PSIA

La Confédération veut préparer l'aéroport à accueillir 25 millions de passagers d'ici à 2030 (17 millions aujourd'hui). Cela représente plus de 236 000 mouvements d'avions par année ou encore 47 vols par heure.

Force est de constater que ce PSIA bafoue les lois protégeant la santé et l'environnement ainsi que les engagements pris pour combattre le réchauffement climatique. En effet, ces engagements ne sont pas pris en compte par cet instrument qui privilégie un développement économique et quantitatif basé sur la seule injonction faite à l'aéroport de répondre à la demande. A cet égard, le modèle d'aviation « Low cost » joue un rôle déterminant qui doit être reconsidéré dans la mesure où il n'est pas compatible avec une vision durable du développement de la région.

Malgré une hausse prévue de la pollution et du bruit, auxquels s'ajoutent des impacts très négatifs sur la mobilité locale et le logement dans la région, la Confédération, soit l'Office fédéral de l'air (OFAC), entérine une fuite en avant conduisant à une impasse.

BdA a réagi très rapidement, lors de la phase de consultation, en adressant un courrier aux autorités compétentes (voir sur le site <http://www.bda-bellevue.ch/>). Dans la foulée, la commission d'aménagement a préparé une résolution très argumentée, comportant une série de mesures concrètes. qui a été adoptée par le Conseil municipal afin que les autorités compétentes révisent le PSIA. Par ailleurs, la Mairie a signé ▶

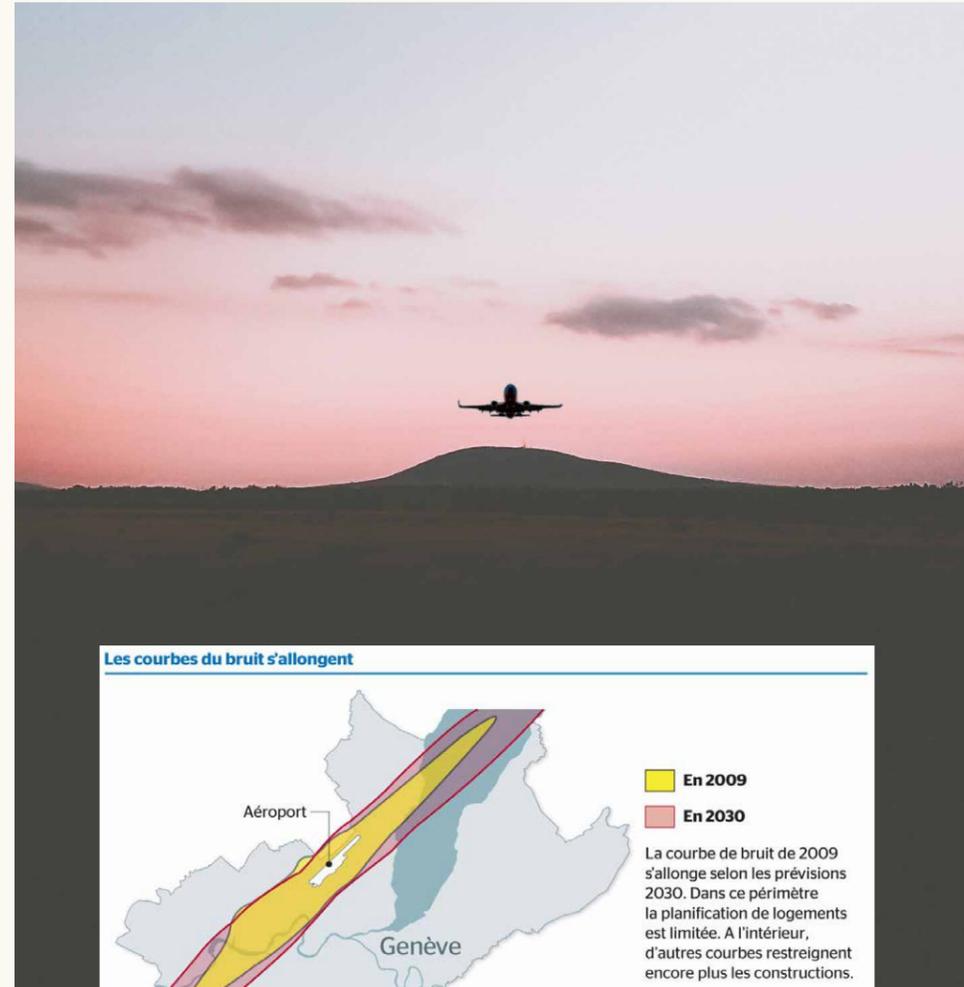


Photo Shalom Mwenesi, Unsplash - Infographie G. Laplace

un préavis négatif avec les sept communes de la Rive Droite ainsi qu'une lettre de protestation avec plus de 30 communes franco-valdo-genevoises qui s'opposent au PSIA.

Bellevue, commune en pleine évolution, située au cœur de la Rive droite accueille sur son territoire de nombreuses infrastructures fédérales et cantonales. A elle de veiller à préserver un cadre de vie agréable et sain

en maîtrisant son développement. A cet égard, il convient de limiter la croissance de l'aéroport. Rappelons que cette croissance a notamment pour conséquence que près de la moitié du territoire communal est désormais devenu inconstructible pour du logement ! ■

Dominique Anklin,
Conseiller municipal et Président
de la commission d'aménagement

LES PARKINGS AU POINT MORT

Dans la dernière Dépêche, nous vous informions d'un projet de « parking provisoire » pour l'aéroport au chemin des Tuileries. Dans les jours qui ont suivi la parution de cet article, nous avons été mis au courant d'un autre projet déraisonnable dans notre commune : un parking pour le matériel lourd des forains en face de l'Espace de récupération cantonal - ESREC (déchetterie). Nous précisons alors être prêts à soutenir une pétition pour éviter aux Bellevistes de telles nuisances.

C'est chose faite : un groupe de citoyens, dans lequel toutes les instances politiques de Bellevue étaient représentées, s'est mobilisé durant le mois de décembre pour faire signer deux pétitions, une pour chacun de ces parkings. BdA s'est largement impliqué dans cette démarche. Donner ainsi la possibilité à chacun d'exprimer son opinion par rapport à la qualité de vie à Bellevue, aux nuisances que l'on cherche régulièrement à nous imposer, à une sécurité routière qui ne va pas en s'améliorant est une nécessité. Pour preuve, les quelques 750 signatures que des Bellevistes impliqués ont recueillies pour chacune de ces pétitions. Ces dossiers sont pour l'instant bloqués au niveau de l'Etat. A nous de rester vigilants et de reprendre notre action sous une forme ou une autre, si besoin. ■

Anne-Catherine Hurny,
Conseillère municipale